



Pont
du Gard

Conseil d'administration de l'EPCC Pont du Gard	Délibération N°2026-21
	Séance du : 15 juillet 2026
Objet : Acceptation d'un don	

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 07 juillet 2026, les membres du Conseil d'administration de l'EPCC Pont du Gard, régulièrement convoqués, se sont réunis une nouvelle fois sous la présidence de Patrick Malavieille, le 15 juillet 2026 à 10 heures.

Le Conseil d'administration peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Présents : M. Malavieille, Mme Noguier, M. Pissas, Mme Dherbecourt, M. Blanc, M. Verdier, Mme Martinez, M. Mercier, M. Rasson, Mme. Clement, Mme. Bourras.

Représentés : M. Nicolas a donné procuration à M. Malavieille, M. Paoletti a donné procuration à M. Mercier,

Absents : M. Bouget, M. Gibelin, Mme Couvreur, Mme Novaretti, M. Vallespi, M. Bonnet M. De Kermel, Mme Fortunat-Deschamps, M. Favaron, M. Milesi, M. Scorsone.

Secrétaire de séance : M. Martinez

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R1431-7,

Vu les statuts de l'Établissement approuvés par l'arrêté préfectoral n°20221118-bcl-001, et notamment l'article 9,

Considérant la réception d'un don de 5 000€ le 07 mai 2026,

Considérant que ce don n'est pas assorti de charge ou de destination,

Considérant que le Conseil d'administration doit se prononcer son acceptation,

**Le Conseil d'Administration décide,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- D'accepter ce don en numéraire sous forme de chèque pour une valeur de 5000 € au profit de l'EPCC Pont du Gard,
- D'inscrire la recette au budget de l'EPCC Pont du Gard.

Fait à Vers Pont du Gard, le 15 juillet 2026,

Le Président,
M. Patrick Malavieille

